

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4,rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE
Séance du 13 septembre 2024

Ordre du jour :

- Bilan de la rentrée 2024
- Questions diverses

Annexe 1 – liste des participant(e)s

Le CSA–A s'est réuni à 9 heures sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie.

Mme. la présidente ouvre la séance à 9H20, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. MAHIEUX (FSU) est désigné secrétaire adjoint.

Mme QUINIOU (FSU) ; **MM. ALBAREDE** (FNEC-FP FO) et **DUBOIS** (UNSA Education) ; **Mme DELIZE** (CGT Educ Action) et **M. SAUTTEREAU** (SUD Education) donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

Mme la présidente reconnaît qu'il est difficile de recruter certaines catégories d'agents, comme les personnels médico-sociaux ou les AESH, et confirme les difficultés d'affectation d'élèves en voie professionnelle. Elle rappelle, cependant, la nécessité de se référer à des données objectives et stables. Elle précise que la rentrée 2024 s'est déroulée dans de meilleures conditions que les années précédentes.

Elle indique que le calibrage du mouvement inter-académique a été plus favorable cette année. Elle précise que la mise en place d'une formation de 7 semaines pour les enseignants contractuels nommés dans l'académie constitue une première au plan national.

Elle ajoute que les brigades de remplacement ont été renforcées dans le premier degré.

Elle estime que les équipes pédagogiques doivent bénéficier de liberté et de souplesse dans la constitution des groupes de besoins afin de s'adapter le mieux possible aux besoins des élèves.

Elle informe que 14 dispositifs ULIS dans des écoles ont été ouverts cette année et des AESH recrutés dans les trois départements. Elle estime que les services de l'Éducation nationale ne peuvent assumer seuls la scolarisation d'un nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers et que les responsabilités doivent être partagées avec la MDPH et le secteur médico-social.

Elle fait observer que la généralisation des évaluations dans le premier degré a permis aux équipes pédagogiques de mieux mesurer les progrès des élèves et d'identifier leurs besoins.

Elle précise que seules trois formations professionnelles pour élèves très demandées ont vu leurs effectifs passer de 25 à 27 élèves par classe.

1) Bilan de rentrée

M. SAUTTEREAU estime que les évaluations normatives sont inutiles.

Mme QUINIOU rappelle que toutes les enquêtes effectuées à la rentrée constatent une augmentation du nombre d'élèves et une diminution des effectifs enseignants présents à la rentrée et pendant l'année scolaire ce qui démontre le nombre de postes non pourvus.

Mme la présidente reconnaît que les conditions de travail et de rémunération ont des répercussions sur l'attractivité du métier d'enseignant. La prise en compte des difficultés et du mal-être de ces agents, la réponse à leur demande d'aide et de soutien ainsi que le développement du dialogue social devraient permettre de lutter contre la crise des vocations et les difficultés de recrutement. Elle fait observer que 1035 bacheliers de l'académie se sont inscrits cette année au parcours préparatoire au professorat des écoles. Elle estime qu'il faut répondre à la demande des néo bacheliers et s'adapter aux demandes de reconversion exprimées par des personnels bénéficiant d'une expérience professionnelle de plusieurs années. Il faudra également être attentif aux absences de longue durée d'enseignants.

Mme PLARD souligne l'absence de formation des enseignants affectés dans les classes ULIS et le manque de places dans les établissements médicaux sociaux.

M. ALBAREDE estime que la distinction entre BMP et ETP n'est pas pertinente. Il demande que les recrutements d'enseignants contractuels soient suivis de véritables plans de titularisation. Il informe que des inspecteurs émettent des avis défavorables au renouvellement de contrats, sans convocation préalable des intéressés. Il souhaite que l'administration réponde aux questions posées par les représentants du personnel au sujet des heures supplémentaires attribuées dans le cadre du dispositif je réussis au lycée et du recrutement de personnels de laboratoire.

M. CHERFI répond que le dispositif devoirs faits sera maintenu et informe que les reliquats d'HSE des AED seront mobilisés. Il confirme qu'un avis défavorable doit être justifié. L'agent doit en être informé au préalable et avoir bénéficié pendant l'année d'un dispositif de soutien et d'accompagnement.

Mme TANGUY ajoute qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter concernant le recrutement d'agents de laboratoire.

Mme BOYER fait observer que seuls 70 % des élèves accepte la proposition d'orientation émanant du rectorat.

Mme la présidente répond qu'aucun bachelier ne reste sans affectation et informe qu'un bilan sera transmis mi-octobre aux représentants du personnel.

M. BENIZEAU estime que l'occupation de 396 postes de professeurs des écoles par des agents contractuels risque de poser des problèmes de remplacement en cours d'année.

Mme BAZZO répond que les 396 postes restés vacants après le mouvement des professeurs des écoles titulaires ont été pourvus.

M. CHERFI informe que seuls 366 ETP d'enseignants du second degré n'ont pas été pourvus, ce qui constitue un net progrès par rapport à l'an dernier. Il constate une importante augmentation du recours à la suppléance et au temps partiel thérapeutique. Le recrutement de 778 enseignants supplémentaires dans le second degré permettra de répondre à l'augmentation des besoins. 7 postes de secrétaires généraux d'EPLÉ sont actuellement vacants contre 56 pour les infirmiers et 80 pour les médecins. 1975 enseignants ont été renouvelés dans le second degré. Sur 2916 ETP de lettres modernes disponibles, seuls 1 % n'ont pas été pourvus.

Mme TANGUY informe que le recrutement de 30 agents administratifs de catégories B et C permettra une meilleure couverture des besoins. Des recrutements sont en cours afin de pourvoir les postes de catégorie A restants.

M. MAHIEUX souligne que le remplacement à un rythme soutenu des logiciels utilisés par les différents services, dont l'application « Aria plus » constitue le dernier exemple, oblige les collègues à s'adapter en permanence, sans formation ni informations de la mise en œuvre de ces nouvelles applications, suscitant ainsi tensions et souffrance. Par ailleurs, la difficulté de reconnaissance, dans le second degré, de l'exercice par certains collègues d'attributions relevant du grade supérieur entraîne une dégradation des conditions de travail et des dérives autoritaires. Il estime que des DSDEN freinent l'accès au télétravail en service et il n'est toujours pas accessible pour les EPLÉ contrairement à ce qu'autorise la réglementation.

M. CHERFI rappelle que la mise en place du télétravail dans les EPLÉ a déjà fait l'objet d'un GT. Concernant les IFSE, il informe que la question des CIA sera examinée lors d'un GT.

2) Examen des questions diverses

- 1) Les programmes des formations professionnelles initiales ou en alternance comprennent une formation à la santé et à la sécurité, notamment en matière de prévention des accidents du travail graves ou mortels. Les enseignants et les DDFPT suivent une formation à la prévention des risques professionnels comprenant supports pédagogiques et outils. Certaines filières ont développé des programmes de réalité virtuelle immersive permettant aux élèves de se confronter aux situations risquées. Des partenariats ont également été conclus avec des intervenants extérieurs, en lien avec l'inspecteur santé et sécurité au travail.
- 2) L'actualisation, par le décret du 28 décembre 2023, de la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville n'a pas de conséquences sur la liste des établissements d'enseignement ouvrant droit à la NBI.
- 3) Le rectorat fera le nécessaire pour répondre aux demandes d'audience formulées par les représentants du personnel. Les organisations syndicales sont invitées à soumettre les demandes d'examen de situations individuelles aux services compétents du rectorat.
- 4) Les propositions du conseil régional émises lors d'une « saisine de l'État pour un choc de décentralisation en Île-de-France » sont transmises au premier ministre. Les réponses sont consignées dans un rapport annuel. L'absence de réponse ne vaut pas acceptation implicite de la demande.
- 5) Une circulaire est éventuellement en projet au sein de la DPAE pour cadrer l'exercice.
- 6) Le rectorat examinera le courrier sur les droits d'alerte remis ce jour par les organisations syndicales.

- 7) Il est encore prématuré d'effectuer un bilan sur les classes de prépas secondes expérimentales. Ce dispositif sera évalué ultérieurement.
- 8) Les montants des dotations PACTE et HSE ont été notifiées aux EPLE, charge aux établissements d'en informer leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

**POUR LA PRÉSIDENTE
ET PAR DÉLÉGATION**



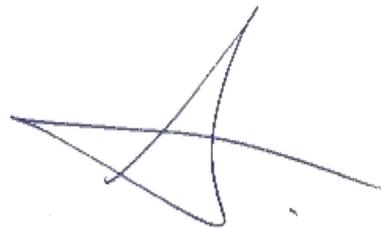
Mehdi CHERFI

LE SECRETAIRE DE SÉANCE



Emeric HUGUET

LE SECRÉTAIRE ADJOINT



Yann MAHIEUX

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANT(E)S

**REPRESENTANT(E)S DE
L'ADMINISTRATION**

NOM et FONCTION	EMARGEMENT	NOM et FONCTION	EMARGEMENT
Mme Julie BENETTI Rectrice de l'académie de Créteil	PRÉSENTE	M. Mehdi CHERFI, secrétaire général	PRÉSENT
Mme Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine- et-Marne	PRÉSENTE (VISIOCONFÉRENCE)	M. David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines	PRÉSENT
Mme Nathalie KUEHN, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine- Saint-Denis par intérim	PRÉSENTE	Mme Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle budget et finances	EXCUSÉE

Mme Anne Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne	PRÉSENTE	Mme Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives	PRÉSENTE
M. Julien LALIVE, chef de la DPE	PRÉSENT	M. Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint en charge du pôle modernisation informatique et de l'immobilier	
Mme Anne TANGUY, cheffe de la DPAAE	PRÉSENTE	Mme Elisabeth BOYER, cheffe du SAIO	PRÉSENTE
Mme Alexandra DEGRAEVE, Doyenne des IA-IPR	PRÉSENTE	Mme Rachel HENRY, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
M. Pascal JAVERZAC, Doyen des IEN 2nd degré ET-EG-IO		Mme Sonia CHARLES, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
Mme Marie-Laure De-Bue, cheffe de l'EAFC			
Mme Yannick LAMBOLEZ, cheffe du PAPP			
M. Charles NAIM, chef de la DE	PRÉSENT		

REPRESENTANT(E)S DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	EMARGEMENT	MEMBRES SUPPLEANTS	EMARGEMENT
<i>Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)</i>			
Mme Caroline QUINIOU	PRÉSENTE	Mme Annie SCHEIDEL	
Mme Marie-Hélène PLARD	PRÉSENTE	Mme Marion FOURET	PRÉSENTE
Mme Catherine ROUSTAN		Mme Agnès BRIELLES	
M. Yann MAHIEUX	PRÉSENT	M. Mathieu LOGOTHETIS	

<i>FNEC-FP FO</i>			
M. Arnaud ALBAREDE	PRÉSENT	Mme Carima BOUTADJINE	PRÉSENTE
M. Luc BENIZEAU	PRÉSENT	Mme Virginie PEROU	PRÉSENTE
Mme Karima BENSAID	PRÉSENTE	M. Romain MAHLER	PRÉSENT
<i>U.N.S.A. Education</i>			
M Anthony DUBOIS	PRÉSENT	M. Bastien DIAZ	
<i>CGT Educ'action</i>			
Mme Karine RIOU		Mme Audrey DELIZE	PRÉSENTE

SUD Education

Mme Johanna CILLAIRE		M Christian SAUTTREAU	PRÉSENT
----------------------	--	-----------------------	---------

Invités

M. Emeric HUGUET	PRÉSENT		
M. Pierre Marie GIARD – Chargé de mission auprès du secrétaire général	PRÉSENT		